



Licenciement pour inaptitude à un poste

Par **naboudave**, le **10/03/2015** à **09:41**

Bonjour,

homme de 45 ans, je travaille depuis plus de 10 ans dans la même société et me suis toujours beaucoup investi. En 2011, j'ai eu un accident durant mes congés et j'ai depuis un handicap physique me permettant de faire mon travail de gestion, d'accueil et de bureau mais plus de travail physique. Or, par manque de personnel, je suis obligé d'accomplir ce travail physique. C'est pourquoi, j'ai décidé de lancer une procédure auprès de la médecine du travail afin de rendre compte de mon inaptitude car mes patrons me parlent d'adapter mon poste sans trouver de personnel supplémentaire afin de l'adapter. Ils ont récemment avoué qu'ils ne pourraient aménager mon poste et qu'ils ne faisaient pas de rupture conventionnelle de contrat. Je suis donc dans l'obligation de me faire licencier alors que j'aurais souhaité rester digne et correct avec mon employeur. Je suis très déçu mais ma santé prime. Est-ce la seule solution qui s'offre à moi? Pourrais-je toucher tout de même le chômage? merci

Par **P.M.**, le **10/03/2015** à **11:08**

Bonjour,

Le Médecin du Travail pourrait apporter des restrictions au poste ou exiger des aménagements de celui-ci sans pour autant vous déclarer inapte et l'employeur devrait s'y conformer...

En cas d'inaptitude décidée par le Médecin du Travail et d'impossibilité de reclassement le licenciement qui s'en suivrait vous ouvrirait les droits à indemnisation par Pôle Emploi...